Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-263503716-20260916-20260902-DE

Noyal-sur-Vilaine
Centre Communal d'Action Sociale

CCAS DE NOYAL-SUR-VILAINE
(Ille-et-Vilaine)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Le mercredi 16 septembre 2026, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Nadège GASPARETTO, Vice-Présidente.

Membres en exercice : 13
Membres Présents ou représentés : 13

Présents : Mme Marielle MURET-BAUDOIN (arrivée à 18h58), Mme Nadège GASPARETTO, Mme Isabelle LEBRETON, Mme Astrid TRUCAS, Mme Dominique RAULT, Mme Sandra DAVID, M. Micaël THEARD, Mme Florence BOUIN, Mme Marie-Françoise ANDLER, M. Louis HUBERT, Mme Françoise TERTRAIS, Mme Anne-Marie LE FOLL, M. Jean-Yves LE GENTIL.
Procuration : Néant.
Absents excusés : Néant.
Secrétaire de séance : M. Louis HUBERT.
Assiste également à la séance : Mme Florence JEGOU, Responsable du service Population et Solidarités.

- Après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies, **Mme Nadège GASPARETTO** déclare la séance ouverte à 18h30.
- **M. Louis HUBERT** est désigné en qualité de secrétaire de séance.
- À 18h58, **Mme Marielle MURET-BAUDOIN**, Présidente, rejoint la séance et reprend la présidence de séance.

N° 2026.09.02 FINANCES - BP 2026 CCAS - Subvention de 2 745,12 € à Epi'Com

Rapporteur : Madame Nadège GASPARETTO, Vice-Présidente

M. Louis HUBERT, Président de l'association Epi'Com, ne prend pas part aux débats ni au vote et quitte la séance pendant l'examen de la présente délibération.

En 2025, le CCAS a versé à l'association Epi'Com une subvention de 0,25 € par habitant, soit un montant total de 1 599,50 € pour 6 398 habitants au 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-263503716-20260916-20260902-DE

Noyal-sur-Vilaine
Centre Communal d'Action Sociale

Pour 2026, l'association Epi'Com sollicite auprès du CCAS une subvention de 0,43 € par habitant, soit un montant total de 2 745,12 € pour 6 384 habitants au 1er janvier 2026.
Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges de personnel, la coordinatrice salariée étant désormais employée à temps complet depuis le 1er septembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2026.03.02 en date du 04 mars 2026 relative au vote du BP 2026 du CCAS ;

Considérant que la subvention votée au profit d'Epi'Com a été fixée à 1 600 € ;

Considérant que le courrier de notification de la cotisation sollicitée par l'association Epi'Com est arrivé tardivement auprès du CCAS et que le montant demandé pour l'année 2026 est supérieur à celui prévu au budget, soit 0,43 € par habitant pour un montant total de 2 745,12 € pour 6 384 habitants au 1er janvier 2026, à la charge du CCAS de Noyal-sur-Vilaine (soit 1 145,12 € supplémentaires à prévoir) ;

➢ **DÉCISION :**

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres votants (vote à main levée) :

- **ACCORDE** une subvention de 0,43 € par habitant à l'association Epi'Com, soit un montant total de 2 745,12 € pour l'année 2026.

À l'unanimité des membres votants (pour : 11 ; contre : 0 ; abstention : 0).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 16 septembre 2026

La Présidente de séance,
Nadège GASPARETTO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE NOYAL-SUR-VILAINE 35530